

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
13 février 2024

Date de la séance :
05 mars 2024

**Les membres en
exercice sont : 36**
Quorum : 19
Membres présents : 19
**Membres représentés :
5 (Pouvoirs)**
Total votants : 24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 mars 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 05 mars 2024, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VAL BRIARD** **Présents :** Mme Sonia DUTARTRE

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE** **Présents :** Mme Valérie BONNOT ; M. Manuel DA SILVA, M. Alioune DJIGO, M. Patrick JAHIER, M. Alain KOLOPP, M. Alain ROPTIN (suppléant de M. Patrick AUVRELE), M. Véran TOINON (suppléant de Mme Sylvia CHEVALLIER), Mme Nathalie BILLY (suppléante de Mme Michèle PETITOT), M. Sinclair VOURIOT.

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION** **Présents :** M. Alexandre AFFRE, M. Serge ARNAUD, Mme Aurore CAPDEVILA, M. Luc CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Julien GAILLARD, M. Cyril MARSAUD, M. Francesco PITARI, M. Antoine POUPART.

EXCUSÉS M. P. AUVRELE, Mme S. BOUARABA, M. D. CHARPENTIER, M. D. CHEVALIER, Mme S. CHEVALLIER, M. O. COLAISSEAU, Mme I. DUPRE, M. M. GARROUSTE, Mme A. GBIORCZYK, Mme G. GENDRE, M. P. JOUDRAIN, M. G. LE RUDULIER, M. A. MASSON, Mme M. PETITOT, M. J. POTTIER, M. T. SALVAGGIO, M. S. SITHISAK, M. P. TAUPIN-GARDIN, Mme N. TORTRAT.

Pouvoirs :

M. GARROUSTE donne pouvoir à M. FOURNIER
Mme GBIORCZYK donne pouvoir à M. ARNAUD
Mme GENDRE donne pouvoir à M. VOURIOT
M. POTTIER donne pouvoir à M. DA SILVA
M. MASSON donne pouvoir à Mme CAPDEVILLA

DELIBERATION N° 01/2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **12 décembre 2023**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membre présents et représentés

DECIDE d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **12 décembre 2023**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT

